

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de la Moselle – Commune de LUPPY
Séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2021
Sous la présidence de Hervé BELLOY

Etaient présents : Christian CHOLEY – Pascal MARCHAL – Michel MARTIN – Pierre LAUVRAY – ~~Eric JEANMOUGIN~~ – Sébastien CITERLÉ – ~~Sébastien GASCARD~~ – Cédric HINSCHBERGER – Danielle CAMPO – François MACLOT – Amélie MALMONTÉ – Stéphane BUSSARD – MÉGLY Christine – Christian JEANDEMETZ

Les personnes dont le nom est barré sont absentes ou excusées et reportées ci-dessous

Excusés : Éric JEANMOUGIN excusé avec procuration à Pierre LAUVRAY
Sébastien GASCARD excusé avec procuration à Christian CHOLEY

Mme Christine MÉGLY est désignée secrétaire de séance.

N° 1/2021/7.1 : Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'endébut d'année, la commune a dû faire face à certaines dépenses d'investissement. Afin de pouvoir régler ces dépenses avant le vote du budget, il convient d'en délibérer préalablement afin de l'autoriser expressément. Il s'agit des dépenses suivantes :

- Entreprise DEPHI EST : Bornes de propreté hygiène canine sur poteau, pour un montant de 2.119,80 €
- LORCAMAT : Groupe électrogène, pour un montant de 952 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** les dépenses d'investissement suivantes :
 - **Op. 1000340 « Bornes de propreté hygiène canine »** Article 2152 – Installations de voirie pour 2.150 €
 - **Op. 1000341 « Groupe électrogène »** Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques pour 952 €
- **S'ENGAGE** à inscrire ces dépenses à la section d'investissement du budget primitif 2021,
- **AUTORISE** le maire à émettre le mandat correspondant.

Résultat du vote : Unanimité des présents

N° 2/2021/3.5: ONF - Programme des travaux d'exploitation 2021 en OET et ATDO et bois de chauffage

M. le Maire présente les propositions de l'ONF en ce qui concerne les travaux d'exploitation en OET (Office Entrepreneur de travaux), ATDO (Assistance Technique à Donneur d'Ordre) et prestation de bois de chauffage de 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Programme des travaux d'exploitation 2021 en OET, ATDO et bois de chauffage pour un montant de 12.827,95 € TTC

Résultat du vote : Unanimité des présents

N° 3/2021/5.7 : Adoption du plan d'itinéraires de promenade et de randonnée et désignation des référents

communaux au sein de la CCSM

Le conseil municipal, vu l'article L 361-1 du Code de l'environnement

- **DONNE** un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints,
- **AUTORISE** la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique homologués,
- **S'ENGAGE** à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,
- **DEMANDE** au Conseil Départemental d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints : (se servir des plans et des tableaux pour effectuer cette liste).

N° de tronçon	Statut juridique	Nom de la voie	N° de la voie	Section	Parcelle (s)
Boucle Luppy - Solgne					
1	Bois communal	Bois Chênois	7 6	7 6	
2	Voie communale	de Solgne à Luppy	N°2	6 64	8 44
3	Rue	d'Ancy les Solgne		3	75 ; 76
4	Place	Publique		1	237 ; 236
6	Rue	de l'Église		1	240 ; 248 ; 118
7	Place	de l'Église		1	127
8	Rue	de la Corvée		1	200
9	Parking	Rue du Flopré		69	31
10	Route départementale	Rue Principale	N°910d	2	165
11	Rue	de Tragny		2	105
12	Rue	du Château		2	107
13	Rue	de Tragny		2	105
14	Voie communale	de Luppy à Tragny	N°1	61	80
15	Voie communale	de Luppy à Moncheux	N°4	62 50	48 27
16	Bois communal	du Haut de Chèvre		50	24
17	Bois communal	de la Queue de l'Etang		50	16
18	Chemin rural			50	32

22	Chemin rural			50	30
23	Chemin rural			50	
Liaison vers Rémy					
24	Rue	de la Corvée		1	200
25	Voie communale	de Luppy à Beux	N°2	71 70	83 33
27	Voie communale	de Luppy à Beux	N°2	67	55
28	Chemin rural			67 68	34 ; 30 46 ; 39 ; 23
29	Chemin rural			68	19
Liaison vers Béchy					
30	Voie communale	de Luppy à Tragny	N°1	61 62	80 47
31	Chemin d'exploitation			61	106

- **S'ENGAGE** à préserver l'accessibilité des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au plan et à ne pas aliéner leur emprise.
- **S'ENGAGE**, en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer le Conseil Départemental et à lui proposer obligatoirement, sous peine de nullité, un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.
- **S'ENGAGE** à interdire la coupure des chemins par des clôtures.
- **DESIGNE**
 - M. Pascal MARCHAL comme élu « référent » titulaire.
 - M. Christian JEANDEMETZ comme élu « référent » suppléant

au sein de la commune qui serviront d'interlocuteurs pour toutes les questions relatives à cette thématique pour le territoire du Sud Messin.

Résultat du vote : Unanimité des présents

N° 4/2021/5.7 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable (RPQS) 2019 du Syndicat des Eaux de Verny (SIEV)

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante du Syndicat dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

CONSIDERANT la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2019 du SIEV ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIEV de 2019.

Résultat du vote : Unanimité des présents

Le Maire,
Hervé BELLOY